

Convocation à la réunion ordinaire de l'Assemblée Générale 2019 de l'AIECAM asbl

La réunion ordinaire de l'Assemblée Générale 2019 de l'AIECAM asbl aura lieu le **samedi 09 février 2019 à 10h00**, et se déroulera au Cercle AIECAM : Place de l'Alma 2, 1200 Bruxelles.

N'oubliez pas que l'AIECAM, c'est votre Association : venez nombreuses et nombreux pour être informés des réalisations de 2018, du programme d'activités de 2019 et de tout ce que l'AIECAM peut vous apporter !

Pour la bonne organisation de la journée et le respect de tous, nous commencerons à 10h00 précises. Le cercle ouvrira ses portes dès 9h30 pour vous recevoir avec un café et des biscuits. Merci d'avance pour votre ponctualité.

**Ordre du jour de la réunion ordinaire de l'AG du 09 février 2018 :**

1. Points divers (non soumis au vote) à ajouter à l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la réunion de l'AG ordinaire du 03 février 2018 (\*)
3. Bilan 2018 : activités et projets des différents Administrateurs
4. Rapport du Trésorier pour l'exercice 2018
5. Rapport des Commissaires aux comptes
6. Approbation des comptes 2018 (\*)
7. Décharge aux administrateurs et commissaires aux comptes (\*)
8. Budget 2019 (\*)
9. Synergies AIECAM - ECAM
10. Election des Commissaires aux comptes pour 2019 (\*)
11. Programme d'activités 2019 et projets des candidats Administrateurs 2019
12. Renouvellement du Conseil d'administration : démissions et élections des Administrateurs. (\*)  
Administrateur démissionnaire : Thomas Daumont
13. Divers (mentionnés au point 1) (\*) Point de l'ordre du jour soumis à un vote.

**Ordre du jour de la réunion du CA suivant la réunion de l'AG :**

1. Installation du nouveau Conseil d'Administration
2. Election des Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire de l'AIECAM
3. Présentation du nouveau Conseil d'Administration avec répartition des tâches aux différents Administrateurs
4. Levée de séance et drink de l'amitié

Un repas aura lieu au local AIECAM. Détails à la page suivante.

Xavier Dekeuleneer (EE98) Président



## Repas

L'Assemblée Générale est une obligation légale, mais c'est également un moment privilégié pour partager un bon moment entre amis membres de l'AIECAM.

Cette année encore, nous vous convions à partager le repas qui suivra l'AG au **local AIECAM**.

N'oubliez pas de confirmer votre participation au repas en envoyant un e-mail au Président [xavier.dekeuleneer@aiecam.be](mailto:xavier.dekeuleneer@aiecam.be).

**PAF repas à 30 EUR** à payer d'avance en mentionnant « Repas AG » dans la communication :

IBAN : BE85 9795 3370 3806 – BIC : ARSPBE22

Le prix inclut le repas, le vin, les eaux, mais aussi, et surtout, la convivialité et la bonne humeur.